

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

## **Arrêté du 16 octobre 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1828231A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2<sup>o</sup>) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 12 septembre 2018,

Arrête:

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Yves Geffroy (NIGEND: 131132 – NLS: 5283332 – NID: 8622010092) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, en qualité de chargé de mission au sein de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), à Paris (75).

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 32, rue de Babylone, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD